

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Par trimestre,
 Francs 11, pris au bureau
 Francs 13 franco à la poste.

LE POLITIQUE.

Les abonnements commen-
 cent à toutes les époques.
 Les lettres et envois d'ar-
 gent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Détails sur le procès de lord Melbourne. — Opinions de Sieyès. — Rapport sur les premières opérations du général Bugeaud en Afrique. — Nominations dans l'armée belge. — Renseignements commerciaux. — Nouvel attentat contre Louis-Philippe — Feuilleton. Charles Cornic. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, 23 juin. — La duchesse de Kent a fait inviter le prince d'Orange et les princes ses fils à un grand dîner qui aura lieu le 1^{er} juillet.

COUR DES PLAIDS COMMUNS.

AFFAIRE DE LORD MELBOURNE.

L'affluence à la Cour des plaid communs, qui s'est occupée hier de l'action intentée à lord Melbourne par M. G. Norton, qui accusait le premier ministre d'adultère (*criminal conversation*) avec son épouse mistress Norton, était si grande que l'on faisait queue devant l'entrée de la cour depuis sept heures du matin et que des sommes considérables ont été offertes aux portiers pour être admis. Le désordre à l'intérieur de la cour était si grand que le président a menacé d'ajourner la séance si la tranquillité n'était pas maintenue. Sir Robert Peel et M. P.-B. Thompson, faisant partie des jurés appelés à être présents aux débats n'ont pas répondu à l'appel nominal. Les avocats de M. Norton, partie plaignante, étaient M^{rs} sir Will. Follet et Bailey; pour lord Melbourne, M^{rs} Sergeant Talfourd et Thesiger.

M^{rs} W. Follet a le premier pris la parole. Il a commencé par avouer la difficulté de la tâche qui lui est imposée à cause de la qualité des parties. Le rang qu'occupe lord Melbourne dans le pays et dans le conseil du roi, et d'un autre côté la beauté et les talents de la malheureuse dame dont la conduite est aujourd'hui soumise à l'examen de la justice, sont pour lui des motifs qui lui font soutenir l'accusation à regret.

Mistress Caroline Norton, continue l'avocat, est la fille de feu Thomas Sheridan, et elle joint à sa beauté et à ses charmes, un grand nombre de talents qui ont distingué sa famille. Elle a épousé en 1827 M. Norton, qui avait alors 27 ans, elle 17. C'était un mariage d'affection. Leurs moyens d'existence étaient fort restreints. Lord Melbourne ne fit connaissance avec les jeunes époux qu'en 1831. M. Norton avait été commissaire de banqueroute (commissioner of bankrupts), mais cette place étant supprimée, on se décida à avoir recours à la protection de lord Melbourne qui avait connu le père de M^{rs} Norton. Elle écrivit au noble lord pour solliciter sa protection en faveur de son époux. Lord Melbourne vint ensuite rendre visite chez M. Norton et le fit nommer peu de temps après, magistrat de police dans le district de Whitechapel. Cette nomination obligea naturellement M. Norton à s'absenter beaucoup de chez lui. Il quittait ordinairement sa maison de bon matin pour ne revenir que vers sept heures du soir; il dinait même à Whitechapel, ne pouvant pas quitter le bureau. Depuis lors le vicomte Melbourne rendit visite sur visite à mistress Norton et vint même quelquefois quand M. Norton était chez lui comme s'il avait une grande amitié pour celui-ci, mais le plus souvent il s'en allait avant l'arrivée de M. Norton, et je pense que peu de temps après les premières entrevues des liaisons criminelles (à criminel intercourse) ont commencé à avoir lieu entre le premier ministre et mistress Norton.

Ici l'avocat fait observer au jury qu'il est rare qu'on puisse prouver l'adultère par le flagrant délit, que très souvent

on doit se contenter des preuves résultant des circonstances, et que d'après la législation anglaise il suffit que la conviction des jurés établisse la culpabilité.

Il continue ensuite à expliquer les relations ultérieures de lord Melbourne avec mistress Norton; il dit que le noble lord avait toujours l'habitude d'entrer par une porte de derrière et donnait l'ordre aux domestiques de n'admettre personne quand il était avec l'épouse de M. Norton. Les domestiques ont vu souvent échanger des baisers entre eux, ils les ont vus s'embrasser, s'enfermer pour une ou deux heures dans la chambre à coucher. Il donne lecture de quelques lettres d'où il résulte qu'il y avait beaucoup d'affection entre lord Melbourne et mistress Norton, et d'où selon lui il est prouvé évidemment qu'il a existé des relations adultères entre ces personnes.

On passe ensuite à l'audition des témoins, qui ont vu que lord Melbourne fréquentait beaucoup la maison, était intime avec la jeune dame, l'embrassait souvent et passait beaucoup de temps seul avec elle dans sa chambre à coucher.

Voici les dépositions les plus remarquables des témoins entendus :

Le témoin Flook a été au service de M. Norton comme cocher pendant quatre ans; il était en même temps portier et il a souvent laissé entrer lord Melbourne. Il a souvent porté des billets de sa maîtresse au lord et rapporté des réponses de celui-ci. Quand il était chargé d'une commission, il entrait toujours droit dans le salon en revenant. Ayant été envoyé un jour pour chercher une carte de théâtre, il frappa à la porte du salon, mais n'ayant pas obtenu de réponse, il entra et vit lord Melbourne assis près du foyer, les mains sur les genoux et regardant mistress Norton qui était étendue sur un canapé, les pieds vers la porte et ses robes relevées assez haut. Elle prit les cartes de spectacle, mais ne me dit rien, et je m'éloignai.

La femme Cummings, autre témoin, a été au service de M. Norton pendant deux ans. Mistress Norton étant accouchée d'un fils, elle écrivit le même jour à lord Melbourne, qui vint lui rendre visite sept jours après. La jeune mère montrait l'enfant à lord Melbourne et lui demandait s'il n'était pas joli. Le noble lord répondit qu'il était joli, mais que s'il ressemblait à quelqu'un ce n'était pas à M. Norton. (Rires.) Etant entrée un jour dans le salon, elle a vu mistress à genoux devant lord Melbourne, ses mains sur ses genoux; dans une autre occasion, elle l'a vue à côté de lui sur un sofa, ayant passé le bras autour de son cou. Elle rougissait et arrangeait sa toilette chiffonnée. Elle n'a d'ailleurs jamais rien vu qui justifiait des soupçons d'adultère; elle considérait les positions dans lesquelles elle a trouvé les deux personnes comme des actes de familiarité, lord Melbourne ayant été l'ami du père de mistress.

Deux autres témoins ont vu souvent lord Melbourne qui venait rendre visite à Mme. Norton, mais rien qui justifiait des soupçons coupables.

L'avocat-général prend la parole pour la défense de lord Melbourne. Il dit que dans une affaire aussi grave, il faut des preuves évidentes et non pas des signes d'intimité et des suppositions pour pouvoir accuser un homme de crime d'adultère. Il fait remarquer que M. Norton lui-même n'ignorait pas les visites de lord Melbourne, mais en était charmé; que si le noble lord usait de quelques précautions

dans ses visites, c'était pour ne pas compromettre l'honneur de mistress Norton devant le public soupçonneux. Dans ses lettres, où il est parlé de ses enfants, mistress Norton parle avec tant d'affection de ceux-ci qu'il est impossible, dit le procureur-général, qu'elles soient écrites par une femme adultère. Enfin il conclut à l'acquiescement de lord Melbourne.

Le chef des jurés a prononcé ensuite un verdict d'acquiescement, qui a été accueilli par des applaudissements unanimes.

City article du Courier, 2 heures : Les fonds espagnols qui ont été à l'ouverture de la bourse à 43 1/8 3/8, sont tombés ensuite à 42 3/4, mais ils sont montés de nouveau à 43 1/4. Dans les autres fonds, il n'y a pas eu de variations. (Voir la bourse à la fin du journal)

FRANCE.

Paris, le 25 juin. — Le Moniteur publie la nouvelle convention conclue entre la France et l'Angleterre pour le transport des dépêches et des journaux.

— Le duc de Saxe-Cobourg, les princes ses fils, et leur suite, ont quitté Paris, à trois heures de l'après-midi, se rendant à Bruxelles; ils ne reviendront pas ici avant le mois d'août. Le duc a reçu la grande croix de la Légion d'Honneur des mains du roi. (Messager.)

— Le grand maître Rossini est de retour depuis avant hier de sa tournée triomphale en Belgique et sur les bords du Rhin. Il est revenu seul, et a laissé sa suite à Francfort.

— M. le lieutenant-général baron Digeon est mort le 24 mai, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, à sa campagne, près Paris.

— Le Phare, en annonçant le retour de Cordova à son armée, dit qu'il a refusé la grandesse qui lui était offerte par la reine avec le titre de comte d'Araban ou de duc de Meindigoria.

— De ce que le corps de M. Sieyès n'a pas été présenté à l'église, il ne s'en suit pas que l'ancien vicaire-général du diocèse de Chartres ait refusé à son heure dernière les secours de la religion; il paraît au contraire que le grand métaphysicien qui avait déserté la chair pour la tribune révolutionnaire, n'a pas été exempt à son dernier moment du célèbre doute de Montaigne; M. Sieyès a voulu se réconcilier avec l'église, et communication en a été faite à l'archevêque de Paris. Le prélat a répondu que M. Sieyès, ayant renoncé pendant une grande partie de sa vie aux fonctions du saint ministère, pour se séculariser de sa propre autorité, se trouvait dans un cas réservé, et qu'en conséquence il ne pouvait se rendre auprès de lui pour lui administrer les sacrements, à moins d'une ab-

CHARLES CORNIC. (1)

Charles Cornic était né à Morlaix. Tout jeune, il commanda les corsaires de son père, et parcourut les mers de l'Inde, battant les Anglais et ruinant le commerce de la compagnie. C'était ainsi que commençaient alors tous ces vaillants hommes de mer qui, comme Jean Bart, Duguay-Trouin et Dessearts, n'avaient à faire graver dans leur écusson roturier qu'une boussole et une croise de pistolet. Charles Cornic se rendit si redoutable dans ses croisières, que le ministre de la marine, qui entendait sans cesse répéter ce nom, consentit à l'essayer. Mais le faire ainsi de prime abord officier de la marine royale, sans autre titre que celui de sa gloire, eût été une énormité capable de soulever toute la noblesse. Le ministre n'osa se permettre un tel abus de pouvoir. Il donna à Cornic le commandement de la frégate la *Félicité*, avec une simple commission de lieutenant de frégate, qui le laissait en dehors du corps de la marine. Cornic s'en inquiéta peu. Il avait un navire sous ses pieds et le pavillon de France à sa drisse; il n'en demandait pas davantage. Il part pour escorter le *Robusta* qui se rendait à la Martinique, rencontre le corsaire anglais *Pigele*, fort de vingt huit canons, l'attaque, l'aborde, et le prend après une demi-heure de combat. De retour en France, et prêt à entrer à Brest, il trouve l'*Loise* bloquée par une escadrille anglaise. Cornic assemble son équipage, composé tout entier de Bretons. — Garçons, leur dit-il dans leur langue, nous avons là sous notre vent un vaisseau, une frégate et une corvette qui ne veulent pas nous faire place; mais la mer et le soleil sont à tout le monde. Vous devez être pressés d'embrasser vos mères et de faire danser vos bonnes amies aux *Partons*; nous allons passer droit notre chemin, comme de vaillants gars et sans regarder derrière.

(1) Ce morceau est détaché d'un article que M. Emile Souvestre vient de publier dans la *Revue des Deux-Mondes*, sous le titre de *Brest à deux époques*. L'histoire de Charles Cornic a pour objet de montrer à quel degré était portée, sous l'ancien régime, l'animosité entre le grand corps des officiers de marine, recruté parmi la noblesse, et les officiers bleus, c'est-à-dire les officiers de fortune.

Derrière c'est la mer, et devant c'est le pays. Au plus faible d'abord : mettez la barre sur la corvette, et nous allons voir.

Un joyeux *hourra* s'éleva de tous les points du navire, et chacun prit son poste. La *Félicité* rencontra d'abord la frégate la *Tamise*, qui lui envoya ses deux bordées auxquelles elle riposta; puis, passant outre, elle essaya le feu du vaisseau l'*Alcide*, y répondit et tomba, toutes voiles dehors, sur la corvette le *Rumbler*. Surpris ainsi et coupé de ses deux compagnons, le *Rumbler* envoya ses bordées, puis voulut manœuvrer pour se mettre derrière les deux navires anglais; mais avant qu'il eût pu les rallier, la *Félicité* le laissa arriver sur lui, presque bord à bord, et lui envoya ses deux volées à bout portant. Un horrible fracas, suivi d'un grand cri, se fit entendre, et quand la frégate française, emportée un instant par son air, vira sur elle-même, le nuage de fumée qui avait entouré la corvette se dégagait, et la laissa voir démantée de ses trois mâts et s'enfonçant lentement dans les flots. Cependant l'*Alcide* arrivait au secours du *Rumbler* qui sombrait; Cornic profita du moment de trouble et de retard qu'entraînait cette manœuvre pour tomber sur la frégate ennemie qu'il couvrit de son feu. Il l'aurait coulée comme la corvette, si l'*Alcide*, qui avait mis ses embarcations à la mer pour sauver l'équipage du *Rumbler*, virant de bord subitement, n'était venu longer à bord la *Félicité*, qui se trouva ainsi prise entre deux feux. Alors ce ne fut plus un combat, mais un massacre. Le vaisseau anglais, dominant la frégate française de toute la hauteur de ses batteries, semblait un volcan en éruption, et l'inondait d'une pluie de mitraille. On respirait dans une atmosphère de soufre, de feu, de fer et de plomb.

La fumée et le fracas de l'artillerie ne permettaient ni de voir ni d'entendre. Le vent, abattu par tant d'explosions, ne se faisait plus sentir. Les voiles jasseyaient le long des mâts; la mer, comme épouvantée, avait laissé retomber ses vagues, et le navire n'obéissait plus au gouvernail. Tout à coup le feu se rallentit, puis s'arrêta. Cornic étonné regarda autour de lui; un maître accourut.

— Capitaine, on ne reçoit plus d'ordre; tous les officiers sont tués.

Le capitaine s'élança de son banc de quart. En ce moment, un boulet coupe la drisse du pavillon français, qui disparaît.

— Nous avons amené! crie un matelot.

Ce cri se répète dans la batterie, et les canonniers français jettent leurs mèches à la mer. De leur côté, les Anglais, qui n'entendent plus les canons de la *Félicité* et ne voient plus flotter le pavillon, croient qu'elle s'est rendue et cessent de tirer. Mais Cornic a tout vu : il court à la chambre, reparait avec un nouveau drapeau, monte lui-même sur la dunette pour le hisser, et tirant ses deux coups de pistolet sur les canons qui sont près de lui :

— Feu, garçons! s'écrie-t-il : votre capitaine et votre pavillon sont à leur poste : à vos pièces, et feu tant qu'il y aura un homme à bord!

Les marins obéissent avec un *hourra*, et le combat recommence plus acharné et plus terrible; mais il dura peu de temps. L'ase d'une lutte si longue, épuisés, vaincus, les Anglais cédèrent. Les deux navires qui restaient regagnèrent Plymouth, coulant bas d'eau, et sous leurs voiles de fortune, tandis que la *Félicité* entrait à Brest, noire de poudre, ses éperes brisées, mais toutes voiles déployées, fendant légèrement les flots, et avec le pavillon blanc fièrement cloué à son mât.

En récompense de ce merveilleux combat, Cornic fut nommé lieutenant de vaisseau, malgré les réclamations des officiers de marine, qui, pour se venger de ses succès, le mirent en quarantaine (1).

Vers cette époque, l'amiral Rodney bloqua le Havre-de-Grace avec une escadre considérable. Ce port manqua de munitions. Pour lui en apporter, il fallait traverser la flotte anglaise avec deux navires; c'était une entreprise qui offrait mille chances de mort contre une de réussite. Cornic fut désigné pour la tenter, et cette fois les officiers du grand corps se turent : ils espéraient être enfin délivrés de cet aventurier audacieux dont les triomphes les empêchaient de dormir. Mais Cornic devait encore tromper leur attente. Il

(1) Mettre un officier en quarantaine, dans le langage maritime, c'est refuser de communiquer avec lui, de le saluer et de lui parler.

juration solennelle du passé, l'archevêque a même touché un peu la question du vote républicain de Sieyès, de manière à rencontrer et dans le mourant et dans sa famille de sérieuses difficultés. Au reste, il n'a point exprimé le désir, avant d'expirer, de n'être point présenté à l'église; ce sont les parens qui ont jugé à propos de ne pas s'exposer à la possibilité d'un second refus.

— Le *Courrier français* publie les particularités suivantes sur la vie privée de M. Sieyès pendant l'exil et depuis son retour en France.

Depuis le 18 brumaire, Sieyès vivait fort retiré et tout à fait livré à l'étude. Il était ainsi parvenu à l'âge de 67 ans environ; lorsque la loi dite d'amnistie vint le frapper avec tant d'autres membres de la convention, il se réfugia à Bruxelles où il vécut comme en France, ne voyant guère que les membres de sa famille et quelques amis. Sobre dans ses goûts, simple dans ses manières, il détestait tout ce qui avait l'apparence du luxe, bien qu'il possédât déjà une grande fortune et le titre de comte de l'empire, titre dont il tirait fort peu de vanité. Son humeur railleuse s'égayait quelquefois aux dépens de son ancien collègue Cambacérès dont les prétentions à la noblesse étaient à l'étranger aussi vivaces qu'en France.

Tous les étrangers de distinction qui venaient en Belgique sollicitaient la faveur d'un entretien avec un homme qui avait joué un rôle si actif dans les premiers temps de la révolution française. M. Sieyès cédait rarement à leur désir « ma maison n'est point une ménagerie », répondit-il un jour à notre célèbre David qui voulait lui amener un haut personnage. L'air sombre et préoccupé qu'il avait ordinairement disparaissait quand il se trouvait avec des personnes qu'il affectionnait. Sa conversation changeait alors de caractère; au lieu de se borner à quelques rares réparties plus ou moins caustiques, il parlait avec feu et avec abandon; il racontait volontiers quelques anecdotes qui lui étaient personnelles, et ne se ménageait pas plus que ses adversaires. Il avouait qu'il avait été complètement joué par Bonaparte, et qu'il travaillait de la meilleure foi du monde à une constitution qui lui avait été demandée par le général, pendant que celui-ci renversait la constitution existante, et se préparait à s'en passer pour l'avenir.

Long-temps avant que Saint-Simon eût jeté quelques idées sur l'importance de l'industrie et de l'économie politique, dans la nouvelle forme du gouvernement de la France, M. Sieyès avait profondément médité sur ce sujet. Dès 1816, il recommandait à des écrivains qui étaient au début de leur carrière politique, d'étudier avec soin toutes les questions industrielles et financières, qui, avant quinze ans, disait-il, devaient devenir les principales difficultés de l'ordre social.

Il portait le même esprit d'observation et de prévision dans tous ses aperçus politiques; ainsi il disait, à la même époque, aux mêmes écrivains: « Vous qui professez des principes libéraux, gardez-vous d'attaquer le clergé belge. Il est libéral par position; or, soyez bien convaincu que si jamais les événements brisent l'ordre de choses intolérable qu'a créé le congrès de Vienne, l'appui du clergé

partit de Brest après avoir pris toutes ses mesures, arriva avant le point du jour au milieu de l'escadre ennemie, portant le pavillon d'Angleterre et poursuivant l'*Agathe*, qui fuyait devant lui sous pavillon français; il passa ainsi librement au milieu des Anglais, qui le prirent pour un des leurs, et lorsqu'il fut à la hauteur de leur dernière ligne, il hissa son drapeau blanc, lâcha ses deux bordées et entra au Havre.

Ce nouveau succès devait faire espérer à Cornic quelque récompense: elle ne se fit pas attendre. Il apprit, huit jours après, que le commandement de sa frégate lui était retiré. Aigri et indigné, il revint dans son pays en jurant de ne plus mettre le pied sur un vaisseau du roi. Cependant il était trop jeune pour interrompre une carrière si brillamment commencée. Les négociants de la Bretagne voulurent le dédommager des injustices du gouvernement; ils tirent construire et armer à leurs frais le vaisseau le *Prométhée*, dont ils lui donnèrent le commandement. Cornic part pour l'Inde, rencontre le vaisseau l'*Ajax*, fort de soixante quatre canons, et s'en empare. Douze officiers de marine, parmi lesquels se trouvait M. de Bussy, étaient prisonniers à bord du navire anglais. On juge de leur surprise et de leur dépit quand ils se rencontrèrent face à face avec *Vintrus* qui venait de les délivrer. Ils voulurent pourtant balbutier quelques mots de félicitations; Cornic s'inclina, et répondit froidement que c'était en effet beaucoup d'honneur pour lui, pauvre capitaine de corsaire, d'avoir châtié l'Anglais qui avait eu l'audace de faire prisonniers des officiers de sa majesté.

— J'espère que ces messieurs me le pardonneront, ajouta-t-il, et il se retira.

Cette fierté indigna les compagnons de M. de Bussy, et ils en gardèrent un ressentiment profond.

Leur arrivée à Brest produisit une grande sensation. Le peuple, si bon appréciateur des actions d'éclat, portait aux nues le capitaine du *Prométhée*. Il ne parlait pas seulement de son courage et de son habileté, il vantait aussi sa loyauté, sa bienfaisance, sa brusquerie même; car le peuple aime avant les défauts qui rapprochent de lui l'homme supérieur, que les vertus qui font sa gloire. Les bourgeois, de leur côté, vantaient son désintéressement, et répétaient qu'il avait laissé aux armateurs du *Prométhée*, sans vouloir en

sera d'un grand secours, et qu'on ne pourra rien faire sans lui. Ses auditeurs étaient peu convaincus alors de la profondeur de cet avis; il ont reconnu depuis combien il était juste.

Pendant ses longues années de retraite et d'étude M. Sieyès a écrit plusieurs ouvrages, un entre autres de métaphysique, en trois volumes, qui a pour objet d'établir qu'il n'y a point de questions insolubles, qu'il n'y a que des questions mal posées. On retrouve dans cet ouvrage cette logique si vive, si pressante, cet esprit si puissant et si lumineux qu'on admirait dans ses premiers pamphlets politiques. Il en lisait quelquefois des chapitres à ses amis lorsque ceux-ci le pressaient de livrer cet ouvrage à l'impression, il répondait: « Après ma mort, mes héritiers feront ce que bon leur semblera; pour moi, je n'ai pas besoin de m'attirer des persécutions nouvelles. »

— On lit dans le *Journal de Paris*:

Une lettre de Tunis, en date du 9, annonce qu'une escadre turque, composée d'une trentaine de bâtiments de transport et portant quelques milliers d'hommes, se dirigeait sur Tripoli, où était déjà arrivé, le 3, un bâtiment de guerre de l'escadre du capitain-pacha.

— Nous recevons d'Oran, en date du 16 juin, quelques détails sur la sortie du général Bugeaud du camp de la Tafna:

« L'armée est partie de son camp de la Tafna, le 11 au soir.

« Le 12, l'avant-garde a rencontré l'émir Abd-el-Kader. Le général a aussitôt commandé les dispositions nécessaires pour l'attaque en manœuvrant de manière à l'attirer à lui. L'ennemi ne sachant pas la route que prendrait l'armée française, n'avait sur ce point que huit ou neuf cents chevaux et trois à quatre cents fantassins. Pensant que notre armée se dirigerait sur Tlemcen, comme le bruit en avait couru dans le camp où les espions ne manquent pas, il avait envoyé une partie de son monde pour nous attaquer de front, tandis que lui nous aurait pris en flanc avec sa cavalerie.

« Cette manœuvre qui lui est prêtée par un juge très capable en la matière n'était pas mal conçue. On reconnaît qu'il fait chaque jour des progrès dans l'art militaire. Du reste, comme l'armée marchait vers Oran, notre plan a manqué. On l'a fait attaquer par les Arabes auxiliaires qui marchent toujours en tête, et chargés vigoureusement, les Arabes ont plié. Abd-el-Kader voyant la supériorité de nos forces, a ordonné la retraite, et tout s'est enfui et séparé, de sorte que cette armée s'est dissipée comme un brouillard.

« Dans la marche du lieu de l'attaque à Oran, où le général français est entré avec sa cavalerie le 15, on n'a plus vu de troupes réunies; mais seulement quelques Arabes isolés sont venus tirailler sur nos flancs et nos derrières, à la manière des Arabes voleurs.

« Le résultat de l'affaire du 12, où il n'y a eu d'engagés que les cavaliers de notre ami, le brave Mustapha, n'a produit que dix hommes tués parmi les soldats d'Abd el Kader. Nous avons eu quatre hommes blessés.

« Le 62^e de ligne, nouvellement débarqué, et

prendre sa part, tous les diamans trouvés à bord de l'*Ajax*, dont la valeur s'élevait à cinq millions. Ces choses blessaient au vif l'orgueil du grand corps. Les plaintes des prisonniers délivrés par Cornic accrurent l'irritation contre lui; les privilégiés s'indignèrent d'entendre sans cesse ce nom le poursuivre comme un remords. Ils avaient eu trop de torts envers cet homme pour ne pas le haïr mortellement; ils résolurent de s'en débarrasser.

Cependant le capitaine du *Prométhée* n'avait entendu parler que vaguement du complot qui se formait contre lui, lorsqu'un jour, en descendant à terre, il trouva au haut de la cale un groupe d'officiers de marine qui l'attendaient. A leur attitude, à leurs regards, Cornic comprend aussitôt ce dont il s'agit. Il s'avance vers eux.

— Est-ce à moi que vous voulez parler, messieurs? dit-il, je suis à vos ordres.

Encore plus irrités de cette audace, les officiers déclarent au jeune marin qu'ils ont juré d'avoir sa vie, et qu'il faudra qu'il leur donne satisfaction à tous, l'un après l'autre.

— Soit! répond Cornic, et il les conduit lui-même dans une des carrières voisines du cours d'Ajot.

Les fers se croisent, et le capitaine du *Prométhée* renverse son adversaire.

— A un autre, messieurs, dit-il froidement.

Un autre se présente, et tombe également; un troisième, un quatrième, un cinquième, ne sont pas plus heureux. Il n'en reste plus que deux, qui hésitent. Ils veulent objecter l'absence de témoins, dont ils s'aperçoivent alors pour la première fois.

— Ces messieurs nous en serviront, dit Cornic en montrant les blessés.

Et il attaque les deux derniers officiers, qu'il blesse comme les autres.

Cette affaire mit le comble à sa popularité; mais elle porta l'exaspération du grand corps à un tel point, que l'intendant de la marine, pour éviter de nouvelles rencontres, et peut-être un assassinat, fut obligé de donner au capitaine du *Prométhée* une garde pour sa sûreté personnelle!

La carrière militaire de Charles Cornic se termina à cette époque. Un amour partagé, son mariage avec la femme qu'il aimait, la perte de cette femme, qu'il trouva morte à ses

peu habitué à la fatigue sous un ciel ardent, à eu des malades et quelques trainards que les Arabes ont massacrés. Il a perdu aussi quelques bêtes de somme, mulets ou ânes portant les vivres des officiers et des cantines.

« Voilà la marche des corps de la Tafna à Oran. L'infanterie n'est arrivée que le matin, harrassée de fatigue. On a laissé près de 2,000 hommes au camp pour la garde et la continuation des travaux. Cette troupe se trouve sous les ordres du chef de bataillon du génie Perrot.

« Le général Bugeaud compte repartir d'Oran du 19 au 20. Il doit prendre la route de Tlemcen. Peut-être ira-t-il encore au camp avant d'aller à la ville, surtout si, à la suite d'un combat ou de ses marches, il a des malades et des blessés.

« Les Arabes ont si peu tenu devant nos troupes, que le général n'a pas voulu qu'on tirât le canon sur eux. Il voulait ainsi les attirer.

« Le général, ce matin, dans une réunion d'officiers, a annoncé nettement qu'il ne voulait pas dans les rangs de *valetudinaires*, qu'il lui fallait des hommes d'énergie et d'ardeur, et il a raison.

BELGIQUE.

Lloyd bruxellois 26 juin, (deux heures). Les deux baisses combinées de Londres et de Paris, ont produit une grande sensation, le prix des obligations Ardoin a fléchi à 42 3/4 argent, il a été traité quelques pièces à 42 7/8.

Amsterdam, 25 juin. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 7/16, 5 p. c. 102 1/8, billets de chance 24 1/2 p. c. 97 1/2, 16 98, société de commerce 173 7/8 174 1/2 7/8; Ardoin pièces de 85 livres 43 1/4 44, grosses pièces 43 1/4 3/8, passive 43 5/8 3/4 5/8. Excepté les fonds espagnols qui étaient recherchés et en hausse, on a fait peu d'affaires.

Paris, 25 juin. — Nos fonds étaient bien soutenus, mais il y a eu baisse dans les espagnols: 5 p. c. 408 30, 3 p. c. 80 25; Naples 100 35; romains 103; belges 102 3/4; dette active d'Espagne 42 1/4 (baisse 1/2 p. c.)

Londres, 24 juin (4 heures). — Point de fluctuations dans nos fonds, les espagnols ont fléchi. Consolidés 92 1/8; hollandais 2 1/2 p. c. 57 à 48, 5 p. c. 102 1/8 102 à 1/4; *Espagnols* active au comptant 42 3/4 5/8 3/4 à 1/4, au 30 courant 42 7/8 43 42 3/4 1/2 à 1/4, primes sur les petites pièces 3/4 p. c., passive 43 1/4 1/8 à 12 3/4, différée 20 1/4 1/8 à 19 7/8; portugais 5 p. c. 82 1/8 3/8 à 1/4, 3 p. c. 53 7/8 à 54.

— Les promotions suivantes viennent d'avoir lieu dans le corps des intendans militaires:

Par arrêtés royaux, en date du 18 juin, le sieur Prévost, intendant de 2^e classe, est nommé intendant de 1^{re} classe;

Et le sieur Flameng, sous-intendant de 1^{re} classe, est nommé intendant de 2^e classe.

Par arrêtés royaux, en date du même jour, 18 juin, les sieurs Prys, quartier maître avec rang de major; de Glines et Fétis, sous-intendants de 2^e classe, sont nommés sous-intendants de première classe;

Et le sieur Romberg, adjoint au corps des intendans, est nommé sous-intendant de deuxième classe.

— Par décisions de M. le ministre de la guerre, M. Prévost, intendant de première classe, est chargé de la direction du service administratif à l'armée active, en remplacement de M. Lemaire, décédé.

M. Flameng, intendant de 2^e classe, remplace M. l'intendant Prévost, dans la 4^e direction d'administration à Mons.

côté dix jours après l'avoir épousée, le long désespoir qui suivit cette mort, tout se réunit pour le retenir à terre et amortir chez lui l'aveugle ardeur qu'il avait jusqu'alors poussée à tant de vaillantes témérités. En 1770 seulement, à l'époque du terrible débordement de la Garonne, alors que les populations épouvantées prirent la fuite, abandonnant ceux que les eaux avaient surpris, les gazettes racontèrent qu'un ancien marin, après avoir proposé les plus grandes récompenses à ceux qui voudraient le suivre, n'avait pu décider personne à le faire; qu'alors il avait forcé, le pistolet sur la gorge, quatre matelots à entrer avec lui dans un canot, et que, malgré la violence du fleuve, il avait fait le tour de l'île St-George, recueillant les habitans qui s'étaient sauvés dans les arbres et sur les toits. Le journal ajoutait qu'il avait continué ce périlleux sauvetage pendant trois jours et trois nuits, et qu'il avait ainsi arraché à la mort six cents personnes qu'il avait ensuite nourries à ses frais pendant près d'un mois. Cet ancien marin était Charles Cornic. Le roi Louis XVI lui écrivit de sa propre main pour le remercier et la ville de Bordeaux lui envoya des lettres de bourgeoisie.

Mais cet événement avait réchauffé le sang de l'ancien corsaire. En entendant mugir à son oreille le fleuve débordé, il avait cru reconnaître la grande voix des flots, en sentant sa barque vaciller sous ses pieds, il avait pensé un instant retrouver le tantage d'un navire sur les vagues de l'Océan. Alors les reminiscences de cette vie de dangers et de gloire qu'il avait abandonnée lui revinrent comme des parfums lointains. Il commença à regarder vers la mer avec des aspirations et des soupirs. Chaque soir, dans ses songes, il se croyait debout sur le bastingage, son porte-voix de commandement à la main, et suivant de l'œil une voile qui prenait chasse devant lui. La guerre, d'ailleurs, se préparait et la France allait avoir besoin de mains exercées pour tenir le gouvernail de ses vaisseaux. Cornic ne put résister plus longtemps à ses désirs; il se résigna à faire une démarche nouvelle, et à demander un commandement. Après deux mois d'attente, il reçut une réponse du ministre, qui le remerciait de ses offres, et le refusait. Ce fut le dernier coup pour lui. Il brisa son épée, et se retira à la campagne pour y mourir.

M. Fétis remplace M. Flameng dans la province de Namur.

M. le sous-intendant Parys remplace M. de Glines près M. l'intendant militaire de 1re. classe, chargé du service administratif à l'armée d'observation; et M. le sous-intendant de Glines reste à la division d'administration au ministère de la guerre.

LIÈGE, LE 27 JUIN.

NOUVEL ATTENTAT CONTRE LOUIS-PHILIPPE.

La providence vient, pour la troisième fois, de sauver Louis-Philippe et la France d'une horrible catastrophe. Un misérable a voulu assassiner le Roi des Français; mais heureusement sa tentative est restée sans succès. Nous avons reçu hier à 4 heures de l'après-midi, alors que notre édition du soir était déjà imprimée et que nos distributeurs avaient quitté nos bureaux, la dépêche télégraphique qui suit :

Paris, le 26 juin 1836, 1 heure du matin.

« Le roi des Français vient d'échapper à un nouveau danger. Un individu a tiré sur Sa Majesté qui n'a pas été atteinte. L'assassin est arrêté. Paris est indigné. — L'ordre règne partout. »

La dépêche télégraphique ne donne pas d'autres détails. Nous ne pouvons donc rien ajouter qui puisse éclaircir cette horrible machination. Comme Paris, la Belgique et l'Europe seront indignées en apprenant qu'il existe encore en France des monstres que le supplice de Fieschi n'a pas épouvantés, et qui ont la folie de croire que la France recevrait un gouvernement des mains d'un parti qui se serait rendu coupable d'assassinat et de réicide.

(Indépendant.)

— On écrit de Gand, 25 juin : « Nos craintes sur la maladie de M. le chanoine Triest se sont malheureusement réalisées. Le fondateur de tant de belles institutions, celui qui a mérité d'être surnommé le Vincent de Paule de la Belgique, est décédé hier à une heure après-midi. »

NOTRE DERNIER MOT AU COURRIER DE LA MEUSE SUR LES ASSOCIATIONS.

Nous ne tenons pas plus que *Courrier de la Meuse* au stérile honneur d'avoir le dernier mot dans une discussion. Mais alors qu'il s'agissait d'une matière aussi importante que celle des associations, au moment où toutes les chambres de commerce du royaume étaient appelées à s'en occuper, il nous a paru utile de ne point laisser passer sans réponse des attaques de nature à arrêter parmi nous les progrès de l'esprit d'association que nous regardons comme le plus puissant mobile d'ascension industrielle. Nous ne sommes point les seuls du reste de l'opinion qu'on paraît s'alarmer du grand développement des sociétés anonymes en Belgique. Voici comment s'exprime à ce sujet la chambre de commerce de Bruxelles :

« C'est aujourd'hui une vérité généralement reconnue et presque vulgaire que l'esprit d'association est le plus puissant des moteurs qui donnent la vie et le mouvement, tant aux grandes entreprises qui sont les bases de la prospérité publique, qu'à ces nombreuses opérations de moindre importance qui attirent les capitaux, les appliquent au travail, et répandent partout l'aisance dans les familles laborieuses. »

« Ces entreprises, embrassant le vaste champ des spéculations, sans cesse fécondées par de nouveaux moyens de production, par des idées de création et de perfectionnement, rien n'en doit contrarier l'action et le développement; jamais l'esprit humain n'a rien produit de grand, d'utile, de durable, lorsqu'il a été comprimé, asservi à des formalités gênantes, soumis à des investigations, dont le but n'est pas marqué ou qui tendent évidemment à faire intervenir l'administration publique dans la gestion des affaires privées. »

« Le gouvernement qui méconnaîtrait ses principes, qui prétendrait mieux connaître les intérêts des associations que les associés eux-mêmes, qui voudrait leur apprendre comment ils doivent se constituer, pour obtenir des succès, qui, à l'aide de restrictions vagues et indéterminées, se réserverait le droit d'examiner comment ils gèrent leurs affaires, de contrôler leurs opérations et de s'en faire rendre compte, attaquerait l'esprit d'association, dans son essence, l'indépendance et la liberté. »

« Et cependant, il faut le dire, à peine cet esprit vient de se manifester en Belgique, que dès-à-présent on veut s'armer contre lui de mesures préventives, et qu'on semble s'effrayer de la création de sociétés qui déjà ont changé la face de la partie de notre pays que la nature a gratifiée de tant de richesses souterraines; de sociétés qui s'efforcent de soutenir, de ranimer et de faire fleurir chez nous le commerce et l'industrie. Au zèle avec lequel travaille à le garantir contre l'esprit d'association, on dirait qu'il menace l'économie sociale tout en-

tière, comme si on pouvait méconnaître que les crises commerciales et les désastres dont nous avons souvent été témoins, n'ont dû en général être attribués qu'à des entreprises dénuées de cette puissance que donnent l'union et les efforts accumulés. »

« Une administration vraiment libérale et généreuse doit écarter toutes ses feintes terreurs, toutes ses petites passions, et ses viles jalousies qui, en réalité, ne s'alarment que de l'accroissement des fortunes particulières, de la grandeur et de la puissance des établissements d'industrie, de commerce et de crédit... »

Certes, en présence de ces paroles de la chambre de commerce de Bruxelles, nous ne croyons pas le moins du monde avoir eu tort de répondre au *Courrier de la Meuse*, et d'épuiser la série de ses objections contre les associations. Notre confrère prétend encore aujourd'hui que son but n'a jamais été d'attaquer l'esprit d'association, mais seulement l'esprit d'agiotage. Nous avons déjà dit que le *Courrier de la Meuse* nous semblait être venu, comme on dit, à résipiscence. Il y a certes quelque différence entre son langage d'aujourd'hui, et celui qu'il tenait dans son premier article, où après avoir amassé les objections de tous genres contre les sociétés anonymes, après avoir semé la défiance parmi les détenteurs d'actions, il ajoutait :

« Est-il permis de croire d'ailleurs que l'on pourra se procurer par voie d'administration, les succès que les industriels prudentes et expérimentés PEUVENT A PEINE OBTENIR eux-mêmes, etc..... »

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Tribunal de simple police.

On se rappelle que le tribunal a prononcé le 1er de ce mois, un jugement qui condamnait M. le général Magnan, commandant la brigade d'avant-garde, à un jour d'emprisonnement et cinq francs d'amende, pour avoir, en contravention aux réglemens de police, circulé à cheval sur l'acotement du quai de la Sauvenière, et par application des articles 471 § 5 et 474 du code pénal, vu la récidive. M. le général Magnan avait, comme on sait, formé opposition à ce jugement, et le tribunal s'est occupé de cette opposition dans son audience d'avant-hier.

Cette affaire excitaient une assez vive curiosité dans le public, aussi une affluence de monde assez considérable assistait à l'audience du tribunal. — M. le général Magnan était défendu par M^e Forgeur, muni d'une procuration à cet effet, M. le commissaire de police Kirch, faisait les fonctions de ministère public.

Les moyens d'opposition développés par M^e Forgeur, avec le talent qu'on lui connaît, consistaient 1^o en une double exception d'incompétence, résultant de la qualité du prévenu et de ce que l'autorité administrative, aux termes de la loi, du 29 floréal an X, avait seule juridiction pour connaître des contraventions, commises en matière de police de grandes routes; 2^o au fond, sur ce que l'arrêté du 30 juin 1824, ne comine qu'une simple peine d'amende contre les cavaliers qui circulent sur l'acotement des dites promenades; qu'il y a eu dans l'espèce inapplicabilité des articles 471 et 474 du code pénal, puisque ces dispositions n'ont trait qu'aux infractions commises aux réglemens sur la petite voirie.

Le ministère public a soutenu néanmoins, la compétence du tribunal et a conclu à ce que le jugement contre lequel M. le général Magnan s'était porté opposant, fut déclaré avoir bien jugé, et à son exécution dans sa forme et teneur.

M. Kirsch s'est fondé 1^o en principe général sur ce qu'il a été établi par le règlement du 26 juin 1799, publié en Belgique par arrêté du 14 octobre 1814, et par un avis du conseil d'état en date du 7 fructidor an XII, que les militaires n'étaient justiciables des conseils de guerre, que pour les délits et contraventions qu'ils commettraient aux lois et réglemens militaires;

2^o Qu'il a été jugé encore tout récemment par la cour de cassation de France, que les tribunaux ordinaires étaient seuls compétens pour juger les délits spéciaux, quand même ils auraient été commis par des militaires, sous leur drapeau ou en garnison. Tels que les délits de chasse, de douanes, etc.

3^o Que la loi du 29 floréal an X n'avait point investi l'autorité administrative du droit exclusif de connaître des contraventions commises aux réglemens, sur la police de la grande voirie, ainsi que la défendeur le prétendait; qu'il avait été jugé au contraire par des arrêts de la cour de cassation de France, qu'il appartenait aussi au tribunal de simple police de juger ces contraventions concurrentement avec le pouvoir administratif.

4^o Sur ce qu'il s'agissait dans l'espèce d'une contravention à un règlement, pris par la régence de la ville de Liège, pour le maintien d'une bonne police dans ses rues, sur ses quais, places et promenades

publiques; que l'application de ses dispositions est déferée au tribunal de simple police, à l'exclusion de tout autre tribunal; que la légalité de cet arrêté se trouve établie dans les termes précis des lois des 16 et 24 août 1790 et 19 et 22 juillet 1791 qui ont confié à la vigilance des administrations communales tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, et sur les quais, places et promenades publiques, qu'ils soient ou non le prolongement des grandes routes.

5^o Au fond, le ministère public a prétendu que le juge devait appliquer les dispositions de l'article 471 § 5 du code pénal, parce que, selon lui, les acotemens non pavés des quais de la Sauvenière et d'Avroy fesaient partie intégrante des promenades de ce nom, lesquelles pouvaient être assimilées à la petite voirie.

Après une demi-heure de délibéré, M. Ophoven, juge-de-peace, président le tribunal, est rentré en séance et a prononcé un jugement par lequel, il se déclare compétent, et condamne M. le général Magnan, à dix francs d'amende et aux frais des deux instances, par application de l'arrêté de la régence du 30 juin 1824.

AVIS.

« La propriété de cette feuille étant passée en d'autres mains, le premier soin des nouveaux propriétaires sera d'en renforcer la rédaction, et d'en agrandir le format. Le journal pourra alors consacrer plus d'espace aux nouvelles du pays et de l'étranger; pendant les sessions législatives, les débats importants de nos chambres pourront être aussi présentés avec plus d'étendue. — Les rédacteurs s'occuperont avec zèle de toutes les matières industrielles et politiques qui pourront avoir de l'intérêt ou de l'utilité pour le pays. — Les changemens que nous annonçons auront lieu avant la fin du mois courant. Ils n'occasionneront aucune augmentation de prix ni pour l'abonnement, ni pour les annonces. »

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 25 JUIN.

Naissances : 5 garçons, 5 filles.

Décès, 1 garçon, 2 hommes, 2 femmes, savoir : Guillaume Budin, âgé de 38 ans, houeleur à Herstal, époux de Catherine Jeusette. — François Delcommune, âgé de 37 ans, domestique, derrière la Boucherie, célibataire. — Jeanne Malle, âgée de 49 ans, hotteuse, faubourg Ste. Marguerite. — Marie Dieudonnée Fabry, âgée de 35 ans, journalière, à Herstal.

ANNONCES.

AU PETIT CHAUFONTAINE, A CORONMEUSE,

On vient de recevoir de jeunes OIES que l'on prépare comme les années précédentes. 675

CHAR-A-BANCS avec séparation, BIROUCHETTE et TILBURY neuf à VENDRE. S'adresser à la porte Ste-Marguerite n^o 417. 684

On DEMANDE des TYPOGRAPHES. S'adresser au bureau de cette feuille.

QUARTIER A LOUER de trois pièces, rue St-Jean, n^o méro 782. 626

CHANGEMENT DE DOMICILE.

CHARLES JEAN SAMUEL,

Traducteur et interprète juré près la cour d'appel et les autres tribunaux de Liège, pour les langues allemande, anglaise, italienne, flamande et hollandaise.

DEMEURE ACTUELLEMENT

RUE VERT-BOIS, N^o 348.

Il continue à donner, suivant la méthode Robertson perfectionnée, les cours des langues allemande, anglaise et italienne, de tenue des livres et d'arithmétique commerciale, chez lui et en ville, et se charge d'épurer tout compte contentieux, ainsi que de régler, en partie double, d'une manière claire, facile et simple, toute comptabilité commerciale, suivie en partie simple ou autrement. 688

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE

MAISON COMMUNE,

AVEC SALLE D'ECOLE, A SPRIMONT.

A mettre en ADJUDICATION, le jeudi 30 juin 1836 à deux heures de relevée au local ordinaire des séances de l'administration communale de Sprimont. Où l'on peut prendre connaissance des plans, devis et conditions. 856

SURENCHÈRE.

Jusqu'inclus le 30 juin 1836, on peut surenchérir d'un 20^e, en l'étude de M^e PARMENTIER, notaire à Liège, place du Théâtre royal, sur la somme de frs. 15,750. Formant provisoirement le prix d'une belle

MAISON DE CAMPAGNE,

SISE
A SAINT MAUR,
PRÈS
LA VILLE DE LIÈGE,
AU
QUARTIER D'AVROY,

Avec logement de fermier, batiments, dépendances et deux bonniers 8 verges gr. 3 petites, de terrain, consistant en jardin, pelouse, verger, avenue, bosquet et bois taillis. S'adresser audit notaire. 666

VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES.

Le 29 juin 1836, à 9 heures du matin, en l'étude de M^{re} BERTRAND, notaire à Liège, il sera procédé à la VENTE aux enchères en 17 lots, d'une grange avec fournil, étable, jardin et 16 pièces de terres et prairies, situés à Souhon, communes de Flémalle et de Mons. S'adresser audit M^{re} BERTRAND, notaire. 612

POUR SORTIR DE L'INDIVISION A VENDRE LE BEAU DOMAINE D'ORSINRAING, AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

Cette belle propriété de ce nom, dépendant de la commune de Villers-sur-Semois, canton d'Étalle, district de Virton, province de Luxembourg, consiste en maisons d'habitation, grange, écuries, étables, bergerie, remises, le tout construit solidement et couvert en ardoises; cour, jardins de ferme et autre, bosquet, vergers, étang, prairies et terres labourables, le tout d'une contenance de cinquante bonniers métriques. Ayant au Nord les bois et grandes forêts de Rulle et de Chin; Au Midi les rivières de la Rulle et de la Semois Affermé à Louis Bernier, au rendement de 1050 francs, plus des charges et des réserves. Les amateurs pourraient prendre connaissance de la vente au domaine susdit chez la dame veuve HINQUE née GILSON; chez M. HINQUE à Rossignol, et à Tintigny chez le notaire ALEXANDRE. 664

VENTE DES LIVRES ET DE L'ARGENTERIE DE LA SUCCESION DE M. LE CURÉ ARNOLD.

Elle aura lieu à l'encan, le MARDI 28 de ce mois, à 2 heures, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont. Le catalogue des livres se distribue chez L. DUVIVIER-STERPIN, libraire, rue sur Meuse, n° 390. 662

A LOUER

Pour entrer de suite en jouissance, l'ancien HOTEL du LIEVRE à Visé. Ce local propre par sa situation à l'établissement d'un commerce, se compose de quatre pièces par terre, même nombre au premier, mansarde, bons et solides greniers, cour, écurie, remise et jardin adjacent. S'adresser au notaire LEROUX, à Visé. 678

TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Le lundi 4 juillet 1836 à deux heures de relevée, il sera procédé à la maison commune à Beaufays à la mise en ADJUDICATION de la CONSTRUCTION D'UNE MAISON presbytérale audit lieu. Le cahier des charges, plan, et devis sont déposés au secrétariat de la mairie Legros, bourgmestre. 674

MAISON DE COMMISSION DE A. DISCRY, RUE FERONSTRÉE, N° 742.

EN VENTE :
Fer en barre à canon et autres, fonte au bois et au cock n° 1, Vins de Bordeaux, champagne mousseux par panier, de 12, 25 et 50 bouteilles, laines, ardoises de France et de Belgique, bouteilles (flacon et bordelaise), pipes vides à l'eau de vie; plâtre brute et Montmartre; liège bouchons 1re, qualité par balle de 15 et 30 mille, le tout à des prix très modérés. 679

BIOGRAPHIE LIEGEOISE, OU PRÉCIS

HISTORIQUE ET CHRONOLOGIQUE,
DE TOUTES LES PERSONNES QUI SE SONT RENDUES
CÉLÈBRES PAR LEURS TALENS, LEURS VERTUS OU
LEURS ACTIONS, DANS L'ANCIEN DIOCÈSE ET PAYS DE
LIÈGE, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇUS JUSQU'À
NOS JOURS.
PAR LE COMTE DE BEGDELIEVRE.
IMPRIMERIE DE JEUNEHOMME, FRÈRES
LIÈGE, 1836, UN BEAU VOLUME IN-8°.

Cet ouvrage comprend tous les individus marquans dans tous les genres de célébrité, non-seulement de l'ancienne principauté de Liège, mais encore ceux de l'ancien duché de Limbourg et pays de Stavelot; et se termine par les notabilités même encore vivantes de la province actuelle de Liège. Les trois premières livraisons sont publiées. La quatrième paraîtra à la fin de ce mois; la cinquième en mai, et la sixième en juin. Le prix de chaque livraison est de 1 fr. 50 c. On souscrit au bureau du *Politique*. Et chez l'auteur à Liège, rue Souverain-Pont, n° 321

AVIS.

Mercredi 20 juillet 1836, à 9 heures du matin, il sera exposé en VENTE aux enchères par le ministère du notaire DE BEFFE à ce commis par jugement du 27 mai 1836, enregistré le 4 juin suivant, en présence de M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest ville de Liège, au lieu de ses séances mont St. Martin à Liège n° 607.

Premier lot.
Une petite maison avec cotillage et verger de 27 perches 43 aunes, tenant du levant Henri Ista, midi la ruelle du bois d'Avroy.

Deuxième lot.
Un cotillage de 33 perches 65 aunes, tenant du levant la ruelle du bois d'Avroy, midi le bois de St. Gilles, ces deux lots situés sur les champs St. Gilles, commune de Liège, exploités par la veuve Simon Rosius.

Troisième lot.
Une rente de 422 litrons 84 dés épeautre, due par Gilles Melen de Melen.
Une rente de 245 litrons 70 dés épeautre, due par Jean Jacques Wagener, à Soumme.
Une rente de 422 litrons 85 dés épeautre, due par Mathias Joseph Lonneux, de Melen, et Léonard Mawet, de Jemeppe.

Quatrième lot.
Une rente de 168 litrons 88 dés épeautre, due par Pierre Nicolas Joseph Witroff, de Forêt.
Une rente de 422 litrons 85 dés épeautre, due par Willem Joseph Ransy, de Forêt.
Une rente de 19 dalers à 25 sous chacun, due par Antoine Fagard, Simon Joyeux, P. J. Chaineux, et E. Beaujean, demeurant à Fléron et à la Queue de Bois.

Cinquième lot.
Une rente de 277 litrons 63 dés épeautre, due par Engelbert Malaise, à Xhendremal.
Une rente de 422 litrons 85 dés épeautre, due par Nicolas Prick, à Velroux.
Une rente de 24 francs 94 centimes, due par Léonard Marcoty, à Grace Montegnée.

Sixième lot.
Une rente de 245 litrons 70 dés épeautre, due par Henri Thomas et autres, de Vottem.
Une rente de 4 francs 94 centimes, due par Louis André François Doutreloux, à Liège.
Une rente de 16 francs 26 centimes, due par Lambert Arnold Petit, à Liège.

Septième lot.
Une rente de dix francs 94 centimes, due par Marie Marguerite Magnée, veuve Ruyters, au faubourg Ste. Marguerite lez Liège.
Une rente de 77 francs 80 centimes, due par M. Nicolas Maximilien Lesoinne, à Liège.

Aux conditions à voir ainsi que les titres et inscriptions hypothécaires, en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, à Liège.

NB. Dans ces immeubles et rentes, il compète un huitième indivis à la succession vacante de feu madame veuve Maximilien Henri de Lance, de Liège, dont le prix sera délégué à ses créanciers dans l'acte de vente. 686

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 25 ET 26 JUIN.

Le koff belge Vr. Anna, de Liverpool, parti le 11 juin, ch. de 431 tonn. sel, 41 tonn. fer, 35 sacs riz, 10 sacs sucre, 4 sac café, 10 caiss. shellac et 5 caiss. sagou. — Le brick anglais Thankfull, de Londres, sur lest. — Le sch. anglais Howden, de Gibraltar, ch. de 1777 saum. plomb et 100 bouc. tabac. — Le brick anglais Elisa, v. de la Havane, ch. de 560 caisses sucre, 50 sacs café.

VENTES.

Les transactions aujourd'hui ont été insignifiantes, on a cité une vente d'environ 8,000 kilo lumps à fl. 23 1/4.

VENTE PUBLIQUE.
Sucres. — Il s'est vendu environ 300 caisses Havane blond, qui ont été adjugées de frs. à
14 sacs Manille de frs. à
7 caisses Brésil blancs de frs. à
Le tout suivant le degré d'avarie.
Hier après-midi on a exposé aux enchères 121 tierçons riz Caroline nouveau sain qui ont été adjugés de fr. 25 à 27 suivant qualité.
Environ 1200 cuirs Rio-Grande et 400 Maragnon, plus ou moins avariés, ont été adjugés à divers prix, suivant l'importance des avaries.

BOURSES.

PARIS, LE 25 JUIN.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant...	108 30	108 30
fin courant...	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	80 20	80 25
fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp. ...	100 25	100 35
fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 p. J. 1 ^{er} nov. comp.	42 3/4	42 1/4
fin cour.	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt. ...	45 1/8	00 00
Dte. pass. sans int. compt. ...	13 1/8	13 00
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Emp. royal. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	103 1/8	103 00
fin cour.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt. ...	102 7/8	102 3/4
fin cour.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	000 00	120 00

AMSTERDAM, LE 24 JUIN.

Deute active. ...	56 7/16	Rente française. ...	00 00
différée. ...	0 0/00	Métalliques. ...	100 3/4
Billet de chance. ...	21 15/16	Russie, H. et Cr. ...	105 1/4
Syndic. d'amort. ...	98 0/0	Esp. rente perp. ...	43 3/8
3 1/2. ...	84 5/8	Naples falconnet. ...	95 3/8
Soc. de comm. ...	000 0/0	Brsiliens.	87 7/8

LONDRES, LE 23 JUIN.

3 p. consolidés. ...	92 1/4	Escompte.	00 00
Bel. em. 1832 C.D. ...	000 0/0	Différées.	20 3/4
Holl. Dette active. ...	57 1/4	Passives.	13 1/4
Id. 5 p. c. ...	000 0/0	Russie.	000 0/0
Portugais, 5 p. c. ...	81 7/8	Brsil. Emp. 1834. ...	83 0/0
3 p. c. ...	00 0/0	Mexicains, 5 p. c. ...	00 0/0
Espagne. Cortés. ...	43 0/0	Colomb.	00 0/0

ANVERS, LE 25 JUIN.

COURTS JOURS	DEUX MOIS		TROIS MOIS	
	1 ^{er} P.	2 ^e P.	1 ^{er} P.	2 ^e P.
Amsterdam. ...	3/8	1/2 P.		
Rotterdam. ...	3/8	1/2 P.		
Paris pr fr. 100. ...			fl. 5/8 p.	1 0/0 P.
Londres pr Est. ...	12 06 1/4	A fl. 14 98 3/4		0 0/0
Ham. pr 40 HB. ...	35 1/8	A 34 15/16		34 13/16
Bruxelles. ...				
Gand. ...	1/4	0 P.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			fl. 500		138 1/2 3/4 A
Dette active. 5		105 0/0 A	BRÉSIL.	5	
différ.		44 0/0 P	E. à L. 1824		87 0/0 A
BELGIQUE.			ESPAGNE. 5		
Emp. 48 m. 5		101 3/4 P	B. Guebbl. 5		
A. B. 1835.			R. P. à Am 5		
Act. de la B.			Emp. 1831		43 1/4 42 7/8 A
HOLLANDE.			Dette diff.		15 1/4 P
Dette act. 2 1/2			Cortés à P.		
Rte. remb. 5		97 1/8 P	à L.		
AUTRICHE.			à L.		
Métalliq. 5		103 3/4 A	NAPLES.		
Lots fl. 100.		257 A	ÉTAT-ROM.		
fl. 250. 4		428 A	levée 1832. 5		102 3/8 A
fl. 500. 4		686 A	à An. 1834. 5		101 3/4 P
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		114 3/4 P			

Notre bourse a été faible aujourd'hui. — Ardois ouvert 43 1/4, 42 7/8 et reste 43 cours.

Petite rue de la Bourse, 2 3/4 heures.
Point de variation.

BRUXELLES, LE 25 JUIN.

Emp. R., fin cour	401 3/4	P	Synd. d'amort.	00
pr. à 1 mois	000 0/0	D	Lost. r. av. cour.	97 1/2 A
Dette active. ...	55 1/4	A	inscrip.	97 1/4 P
Emp. de 1832. ...	99 7/8	A	Métalliques. ...	103 3/4
Act. Société Gén.	825	P	Naples.	95 1/4 P
So. de Com. de civ	433 1/2	P	Rome.	102 1/2 A
Ban. de Belgique	119 1/2	P	Brsil. Rotsch. ...	87 0/0
So. du c. de S.-O	107 1/2	P	Emp. Ard. 1835.	43 1/4 P
S. Hauts-Four.	429 0/0	A	Emp. Guebbl. ...	00 0/0
Wasme-Hornu. ...	99 3/4	P	P. à Ams. ...	00 0/0
Batq. fonc. ...	99	A	Fin cour. ...	15 1/4
S. du Cha. Flenu.	113 0/0	P	D. différée. ...	45 1/4 P
Sclessin. ...	105	A	Id. 1835. ...	00 0/0
Société nationale.	121 0/0	P	Cortés à Paris. ...	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0	P	à Londres. ...	10 0/0
Levant de Flenu.	105	P	Coup. Cortés. ...	10 0/0
Charb. d'Ougrée.	114 0/0	A	CHANGÉS.	
Sars-Longchamps	104 0/0	P	Amsterdam ...	010 P.
Fourn. des Vennes	103	P	Londres et. ...	0 0/0
St-Léonard. ...	105 0/0	P	Paris.	0 0/0
Dette active. Hol.	55 3/4	P		

VIENNE, LE 15 JUIN.

Métalliques, 103 7/8. — Actions de la banque, 1373 0/0.
H. LICNAC, Imp. du Jour, rue du Pot d'Or, n° 622, à Liège